



**Arrêté réglementant le stationnement sur
Les parkings de « La Roseraie et de l'Espace Culturel »
Du vendredi 3 octobre 2025 à 06h00 au dimanche 05 octobre 2025 à 17h00**

Le Maire de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC,
VU les pouvoirs de police qui lui sont conférés,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière
CONSIDÉRANT la nécessité de réglementer le stationnement sur les parkings de la Roseraie et de l'Espace Culturel du vendredi 03 octobre à 6h00 au dimanche 05 octobre 2025 à 17h00.

ARRÊTE

Article 1 :

Le stationnement sera strictement interdit sur les parkings de la Roseraie et de l'Espace Culturel, le vendredi 03 octobre 2025 à 06h00 au dimanche 05 octobre 2025 à 17h00 à l'occasion de la manifestation nommée l'Aveyronnaise Classic.

Article 2 :

Les panneaux de signalisation seront mis en place par les services municipaux.

Article 3 :

Le Garde Champêtre et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Centre de Secours de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC.

Fait à SAINT-GENIEZ-D'OLT, le 10 septembre 2025.

Marc BORIES

Maire

